

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : prudhommem1-cssvt-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/134b3c0226b8e856878e8079>

Date d'obtention : 2025-02-03 19:32:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet une collaboration concertée entre les différents acteurs impliqués lors d'une telle situation. Elle permet à tous de jouer leur rôle professionnel dans le respect de celui des autres intervenants. Il existe une trousse clé en main qui guide les interventions des intervenants scolaires. Cette trousse piste aussi les intervenants sur les différentes étapes selon le caractère de la situation (acte malveillant ou non).

Il est important de ne pas regarder le contenu à caractère sexuel.

Dans le doute, nous devons confisquer l'appareil électronique sur lequel se trouverait le contenu.

La trousse peut être utilisée que dans les écoles secondaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai quoi faire dès qu'un élève dénonce une situation.

Je serai bien outillée pour aider les jeunes impliqués, mais aussi pour ne pas nuire au travail des autres acteurs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas les stigmatiser, les juger, etc.

Je dois être dans une position de compréhension, de sensibilisation et d'accompagnement.

Je ne dois pas regarder le contenu ainsi que m'assurer que personne d'autre ne le voit.

Je dois suivre le guide questionnaire afin de faire attention à ne pas leur suggérer des réponses.